



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 03 OCTOBRE 2023 A 20H00

<p>DATE DE CONVOCATION : 26 Septembre 2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 17</p> <p>Présents : 12 (jusqu'à la délibération n°5) 13 (à partir de la délibération n°6)</p> <p>Pouvoirs : 4 (jusqu'à la délibération n°5) 3 (à partir de la délibération n°6)</p> <p>Votants : 16</p> <p>Secrétaires de séance : Stéphanie BROSSET Peggy LOIZEAU</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le vingt-deux août, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.</p> <p>Présents : Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET,</p> <p>Absent excusé ayant donné procuration : Christophe BARDINI a donné pouvoir à Alain GUILMENT, Rachel KONASZEWSKI a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN a donné pouvoir à Marc HILLAIRET, Chloé MERLET a donné pouvoir à Jérôme LAIDET (jusqu'à la délibération n°5)</p> <p>Absent : Mathilde TIGNOLA</p>
---	--

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22.08.2023

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 22.08.2023

Jérôme LAIDET demande si le recensement par des adjoints est légal et souhaite que cette question soit posée à l'avocat de la commune.

Monsieur Le Maire doit se renseigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ou à la majorité :

Pour : 13

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)

Contre : 0

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

- Engagements comptables :

BUDGET PRINCIPAL : liste des engagements au 27/09/2023

N°	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Montant reste engagé
3	SPORTINGSOLS	SPORTINGSOLS - CONTRAT ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT 09.2022 A 08.2025	611	5 320,00 €	2 660,00 €
15	HERBRETEAU E	HERBRETEAU - FLEURS ROUTE DE POIROUX - SAISONNALE - RTE DES SABLES - ESPACES VERTS	6068	78,74 €	78,74 €
32	MICHENAUD DAMIE	DAMIEN MICHENAUD - SUPPLEMENT OUVERTURE RESTAURANT SCOLAIRE	2188	1 999,90 €	1 999,90 €
53	LABORATOIRE	ANALYSE BACTERIOLOGIQUE PRODUITS ALIMENTAIRES	6228	593,35 €	593,35 €
70	BAILY QUAIRE	ANTI PANIQUE IDEA 1 POINT NOIR POUR ECOLE	615221	136,09 €	136,09 €
78	SAS SODILONN	COLLIER + LAISSES POUR ANIMAUX ERRANTS	60632	60,00 €	60,00 €
80	SAFE	MISE AUX NORMES SSI BAR DE LA SALLE POLYVALENTE	21568	3 267,12 €	3 267,12 €
88	SONORISAT'YON 8	BOOM DU 31/10/2023 CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS	6232	455,34 €	455,34 €
89	COLAS CENTRE1	4 T DE COMPOMAC POUR DIVERSES REPARATIONS	615231	552,00 €	552,00 €
94	FAMILLES RUR	CINEMA EN PLEIN AIR LE 18/08/2023 - FAIRE CERTIFICAT ADMINISTRATIF	6232	2 486,77 €	2 486,77 €

97	MAISON DES COMM	FORMATION BL EGF EVOLUTION LE21/11/2023 POUR MARION	6535	60,00 €	60,00 €
99	EXPERIA	FORMATION POUR INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX POUR S.TECHNIQUE	6535	552,00 €	552,00 €
101	EXPERIA	FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR NOEL	6535	234,00 €	234,00 €
116	SARL CREPEAU	REPARATION CHAUFFE EAU STADE DE FOOT	61558	792,94 €	792,94 €
117	SARL CREPEAU	CREATION WC HANDICAPE ECOLE PUBLIQUE	2188	663,05 €	663,05 €
126	EIFFAGE ROUT	REVÊTEMENT DES ROUTES DE CAMPAGNE AVEC PAT	615231	5 760,00 €	5 760,00 €
129	P.S.O	MOTORISATION DES PANNEAUX DE BASKET SALLE DE SPORT	2188	4 836,00 €	408,00 €
130	BNP PARIS LEASE	LOCATION COPIEUR ECOLE - ANNEE 2023 - REF E B0107 A1L2054 CLIENT 14142818	6135	1 420,80 €	710,40 €
132	ECCS	ECLAIRAGE SALLE DE SPORTS ET SALLE POLYVALENTE DANS LE CADRE DU FONDS VERT	2188	58 391,74 €	58 391,74 €
134	MAISON DES COMM	FORMATIONS BL INVENTAIRE ET IMMO LE 13/06 ET BL EGF EVOLUTION LE 21/11/2023	6535	120,00 €	60,00 €
136	MANUTAN COLLECT	TABLES ET BANCS POUR RESTAURANT SCOLAIRE	2188	12 347,83 €	12 347,83 €
137	COLAS CENTRE	REFECTION ROUTE CHATEAU GAUTHIER ET CAVAC	2152	58 703,74 €	2 175,94 €
148	SPORTINGSOLS	TABLE DE MARQUE POUR LA SALLE DE SPORTS	2188	1 875,38 €	1 875,38 €
153	MAISON ATOUT SI	SIGNALISATION HORIZONTALE STATIONNEMENT INTERDIT MEDECIN	2152	180,00 €	180,00 €
156	SIGNAUX GIRO	PANNEAU POUR CHEMIN DES POISSONNIER ARRETE POIDS LOURDS	2152	187,02 €	187,02 €
159	BAILY QUAIRE	CLES POUR SERRURES RESTAURANT SCOLAIRE	2181	1 364,82 €	1 364,82 €
160	COLAS CENTRE	Compomac pour réparations diverses route	615231	600,00 €	600,00 €
161	COLAS CENTRE	mélange sable gravier et bombe de chantier	615231	282,00 €	282,00 €
162	SARL CREPEAU	CHAUFFE EAU POUR VESTIAIRE DU FOOT	2188	3 733,45 €	3 733,45 €
163	CASAL SPORT	protection pour panier de basket - salle de sport	6068	119,59 €	15,90 €
164	SIGNAUX GIRO	nouvelle rue -Allée de la Boutière	2152	204,68 €	204,68 €
165	NOXI AGENCEMENT	aménagement poste de travail bureau urbanisme	2188	1 516,80 €	1 516,80 €
166	PROUTEAU Fre	Elagage des chemins	615231	3 841,18 €	3 841,18 €
167	INFOCEANE	remplacement SWITCH ecole suite orage du 24/08	60632	141,00 €	141,00 €
168	POIRAUD DOMI	REMPACEMENT CABLE RG INTERNET MAIRIE SUITE ORAGE	60632	300,00 €	300,00 €

169	LARDESSPORTS	FILET DE BADMINTON COMPETITION	2188	274,70 €	274,70 €
170	GARAGE DU CE	REPARATION FREINS DU MAXITY	61551	1 095,13 €	1 095,13 €
171	ECHO VERT	Gazon pour le cimetièr	60628	434,94 €	434,94 €
172	TELEPHONE DE L	Remplacement câble baie de brassage suite orage Mairie (prise en charge assurance)	6068	142,00 €	142,00 €
173	LEGALLAIS BO	EMETTEUR BICANAL POUR PORTAIL ATELIERS	60632	106,04 €	106,04 €
174	DESLANDES	COMMANDE ANNUEL PRODUITS MENAGERS DIVERS BATIMENTS	60631	1 301,14 €	1 301,14 €
175	VAMA Prolian	VETEMENTS DE TRAVAIL - CHAUSSURES	60636	294,26 €	294,26 €
176	VENDEE DISTRIBU	PIECES POUR REPARATION TRACTO-PELLE	61551	167,42 €	167,42 €
177	CIHB	PIECES POUR REPARATION DU JEUX CITADELE AIRE DES LAVANDIERES	61558	508,80 €	508,80 €
178	FABREGUE DUO	RELIURES POUR TABLES DECENNALES DE 1963 A 2022	6064	160,80 €	160,80 €
179	LA SAPINIERE	sapins de Noël pour la place des Meuniers	6232	184,00 €	184,00 €
180	INEO ATLANTIQUE	REPLACEMENT CARTE CENTRALE INTRUSION DE L ECOLE SUITE Foudre	60632	1 454,54 €	1 454,54 €
181	SIGNAUX GIRO	PANNEAU DE SIGNALISATION LA GACHETIERE	2152	99,89 €	99,89 €
182	BAILY QUAIRE	REPARATION BRAS A COULISSE ET BLOC PORTE ECOLE	60632	29,11 €	29,11 €
183	GEDIBOIS BMD	PIQUETS ZONE DE LOISIRS	60632	233,26 €	233,26 €
Total de la sélection				179 663,36 €	115 173,47 €

BUDGET GÎTES liste des engagements au 27/09/2023

N°	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Montant reste engagé
8	CEDEO	CHAUFFE EAU POUR GITE 1	2188	604,67 €	604,67 €
Total de la sélection				604,67 €	604,67 €

PAS D'ENGAGEMENT POUR LES AUTRES BUDGETS

- Droit de préemption urbain – zone UB : sans objet
- Louage des choses : sans objet

2. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature 57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 19/09/2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de GROSBREUIL au 1er janvier 2024;

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
 - ◇ Budget principal
 - ◇ Budget commerces place des Meuniers
 - ◇ Budget La Boutière
 - ◇ Budget Gîtes communaux
- Que l'amortissement sur option, des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2021 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- Que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- Que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- De constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Tarifs gîtes communaux 2023-2024

Monsieur GUILMENT Alain, Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal :

- De renouveler pour l'année 2023-2024 les tarifs de location des Gîtes communaux de l'année 2022-2023 :

Rappel tarifs 2022-2023 :

Tarif Gîtes de Grosbreuil	Basse saison	Moyenne saison	Vacances Hiver	Vacances Scolaires Printemps	Haute saison	Très Haute Saison
2022-2023		du 06/05 au 01/07 et du 02/09 au 30/09	défini selon le calendrier scolaire	défini selon le calendrier scolaire	du 01/07 au 08/07 et du 26/08 au 02/09	du 08/07 au 26/08
	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023
Grand Gîte "la rivière "	410	510	510	510	670	720
Petit gîte "les lavandières "	230	270	270	270	400	430
Petit gîte "La fontaine"	230	270	270	270	400	430

	Forfait ménage	Forfait chauffage
		Obligatoire des vacances de la Toussaint à la semaine du 15 avril
	2022/2023	2022/2023
Grand Gîte "la rivière "	90	80
Petit gîte "les lavandières "	60	65
Petit gîte "La fontaine"	60	65

Proposition pour 2023-2024 :

TARIFS POUR UNE SEMAINE DE LOCATION AUX GITES COMMUNAUX – 2023-2024	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON <i>(Du 04/05 au 29/06 et du 31/08 au 28/09)</i> VACANCES HIVER et PRINTEMPS <i>(selon calendrier scolaire)</i>	HAUTE SAISON <i>(Du 29/06 au 06/07 et du 24/08 au 31/08)</i>	TRES HAUTE SAISON <i>(Du 06/07 au 24/08)</i>	FORFAIT MENAGE	FORFAIT CHAUFFAGE <i>Obligatoire des vacances de la Toussaint à la semaine du 15 avril</i>
Grand gîte « la rivière »	410 €	510 €	670 €	720 €	90 €	80 €
Petits gîtes « les lavandières » et « la fontaine »	230 €	270 €	400 €	430 €	60 €	65 €

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De renouveler pour l'année 2023-2024 les tarifs de location des Gîtes communaux de l'année 2022-2023
- De conserver l'obligation d'un forfait chauffage obligatoire des vacances de la Toussaint à la semaine du 15 avril
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET à informer Gîtes de France de la modification des tarifs et à signer tous documents dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

4. Colombarium - tarifs

Monsieur GUILMENT Alain, Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du colombarium du cimetière communal : 1100 € la case de colombarium pour une durée de 30 ans

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De fixer les tarifs du colombarium à 1100 € la case de colombarium pour une durée de 30 ans
- Dit que les tarifs du colombarium seront modifiés sur le règlement du cimetière ci-joint
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Restauration des archives communales et demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Monsieur GUILMENT Alain, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal le devis de l'atelier Benoist demandé par les archives départementales pour la restauration des archives communales d'un montant de 10 597,50 € TTC relative aux registres des tables décennales et de l'Etat civil de 1802 à 1972 :

Tables décennales	1802-1922	12 cahiers
Registre des publications de mariage	1835	1 cahier
Registres des naissances	1855-1872	4 registres
Registres des mariages	1855-1872	18 cahiers
Registres des décès	1855-1872	4 registres
Registres des naissances-décès	An XI	2 cahiers
Registres des naissances-mariage-décès	An XII-1854	51 cahiers

Une subvention du Conseil Départemental s'élevant à 30 % du montant HT du devis peut être sollicitée, soit 2649.37 €.

Vu le budget de la commune, il est proposé d'étaler cette restauration sur 3 exercices budgétaires soit 3532.50 € par an sur les exercices 2024-2025-2026

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'accepter le devis de restauration de l'atelier Benoist demandé par les archives départementales d'un montant de 10 597,50 € TTC relative aux registres des tables décennales et de l'Etat civil de 1802 à 1972.
- D'étaler ces dépenses sur 3 exercices budgétaires soit 3532.50 € par an sur les exercices 2024-2025-2026
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental s'élevant à 30 % du montant HT total du devis soit 2649.37 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Chloé MERLET à 20h19

6. Cession parcelle AD 250 – Micro Crèche route des luctières

Madame Christiane DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 novembre 2020 émettant un avis favorable à la cession de la parcelle section AD numéro 177 pour l'installation d'une micro crèche pour un montant de 5 € HT le mètre carré.

Elle précise qu'il convient d'actualiser la délibération avec la nouvelle référence cadastrale du terrain ainsi que le nom de l'acquéreur.

Vu l'avis des domaines en date du 18 septembre 2023 prorogeant le montant de l'évaluation à 5,00 € HT/m² la parcelle de terrain d'une surface de 933 m² cadastrée AD n° 250

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle section AD numéro 250 située route des luctières d'une surface de 933 m² à la SCI CRECHES AVENTURES pour l'installation d'une micro crèche ;

- De fixer le montant à 5,00 € HT/m² conformément à l'avis des domaines, soit 4 665 € HT ;
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Convention antenne relais – Contrat de bail avec CELLNEX France INFRASTRUCTURES

Monsieur GUILMENT Alain, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal le contrat de bail avec Cellnex France Infrastructures ayant pour objet de donner en location un emplacement situé au lieu-dit la Forêterie, section B parcelle 943 afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Equipements Techniques pour la fourniture des services de communications électroniques et audiovisuels, notamment aux opérateurs mobiles afin de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire national issues du New deal mobile.

A ce titre, le preneur accueillera Bouygues Telecom, en tant qu'opérateur leader, sur le site ainsi que d'autres opérateurs mobiles dans les conditions fixées par les pouvoirs publics.

La notion d'opérateurs mobiles fait référence aux opérateurs mobiles sur le territoire français, à savoir Bouygues Telecom, Orange, SFR et free mobile.

La redevance annuelle sera d'un montant de 500 € nets, toutes charges éventuelles incluses, exigible le 30 juin de chaque année.

Vu l'avis de la commission voirie,

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'accepter la signature du contrat de bail entre la Commune et Cellnex France Infrastructures ayant pour objet de donner en location un emplacement situé au lieu-dit la Forêterie, section B parcelle 943 afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Equipements Techniques pour la fourniture des services de communications électroniques et audiovisuels, notamment aux opérateurs mobiles afin de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire national issues du New deal mobile.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Recrutement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Le Maire informe l'assemblée :

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à raison de 25h20 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions suivantes :

En période scolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi			
ECOLE - RENFORT ECOLE PUBLIQUE GS	09:15	12:15	03:00
RESTAURANT SCOLAIRE	12:15	13:45	01:30
ENTRETIEN ECOLE	16:40	18:30	01:50
TOTAL QUOTIDIEN			06:20
TOTAL HEBDOMADAIRE			25:20:00

En période de vacances scolaires :

la première semaine des vacances scolaires pour l'entretien des bâtiments communaux à raison de 25h20 hebdomadaires.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 16.10.2023

L'Etat prendra en charge 40 % du taux horaire du S.M.I.C.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions de renfort en classe de grande section, du service et surveillance du restaurant scolaire et d'entretien des bâtiments communaux à temps partiel à raison de 25 heures 20 par semaine pour une durée de 9 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

DECIDE

- D'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Droit de préemption

Sans objet

Rapport des commissions

Sans objet

Questions diverses

- Chloé MERLET demande où en est le pôle santé ? Jérôme LAIDET ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de réunion.
- Chloé MERLET, Jérôme LAIDET et Bernard ALINCANT citent l'article L 2121-19 du CGCT et demandent une réunion d'informations sur les dossiers/projets de la commune ainsi qu'une projection financière sur les prochaines années.

- Franck VRIGNON prend la parole pour l'Amicale Laïque qui a demandé de faire 220 photocopies en format A4 à la Mairie. Il soulève son désaccord concernant la proposition de la Mairie de les faire en format A5 afin de faire des économies de papier (110 feuilles au lieu de 220).
- Il demande que le courrier de l'Amicale Laïque concernant le remerciement de la subvention exceptionnellè pour le voyage scolaire soit envoyé à tout le conseil municipal.

Anne-Lise BRUNET quitte la séance à 21h11.

- Chloé MERLET mentionne l'article 2121-15 qui indique que le nom des votants doit être indiqué sur chaque délibération.
- Jérôme LAIDET demande si un élagage est prévu pour les arbres de la commune.

La séance est levée à 21h14.

Les Secrétaires de séance,

Le Maire,

Stéphanie BROSSET,

Peggy LOIZEAU,

Marc HILLAIRET.

Conseillère municipale.

Conseillère municipale.



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 03.10.2023

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22.08.2023**
2. **Adoption de l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature 57**
3. **Tarifs gites communaux 2023-2024**
4. **Colombarium - tarifs**
5. **Restauration des archives communales et demande de subvention auprès du Département de la Vendée**
6. **Cession parcelle AD 250 – Micro Crèche route des luctières**
7. **Convention antenne relais – Contrat de bail avec CELLNEX France INFRASTRUCTURES**
8. **Recrutement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 03.10.2023

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	Excusé
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Excusée
Xavier	JOSLAIN	Excusé
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	